



**Fin du 19<sup>e</sup> siècle, un noble cupide portant bien son nom, se lance dans une aventure illustrant parfaitement les désastres d'un libéralisme effréné doublé d'un colonialisme débridé.**

**L'arnaque du marquis**

A la fin des années 1870, Charles Marie Bonaventure du Breil, Marquis de Rays - Consul de Bolivie et Conseiller municipal de Bannalec - va organiser à son profit une escroquerie de grande envergure qui pourrait prêter à sourire si elle n'était pas devenue meurtrière.

Tout commence le 17 Juillet 1877 quand de Rays fait paraître dans plusieurs journaux une petite annonce offrant des terres à 5F l'hectare dans la « Colonie Libre de Port Breton » et certifiant aux futurs souscripteurs « une fortune rapide et assurée »



Son cœur de cible : les catholiques aisés et monarchistes qui voient d'un mauvais œil la troisième république à leurs yeux trop sociale et trop anticléricale ainsi que les amateurs de placements rémunérateurs et sans risques.

En plus d'une tournée de conférences à travers la France pour promouvoir son projet et recueillir des souscriptions, de Rays ouvre des agences à Paris, Marseille, le Havre et Anvers (Hollande) dirigées par des associés payés à la commission.

Il multiplie les prospectus, édite un journal mensuel « la Nouvelle France - Journal de la Colonie Libre de Port Breton » qui décrit avec force détails et illustrations .... totalement imaginaires puisque la colonie n'existe pas !!!!!

De Rays pratique avant la lettre la publicité ciblée :

Aux soucieux d'évangéliser des terres vierges, il proclame : « la pensée de notre colonie est née du sentiment religieux. Imprimons à notre œuvre le caractère sacré qui lui donnera la vie : le baptême catholique. Les moines ont fondé la vieille France, ils fonderont la

nouvelle !!. »

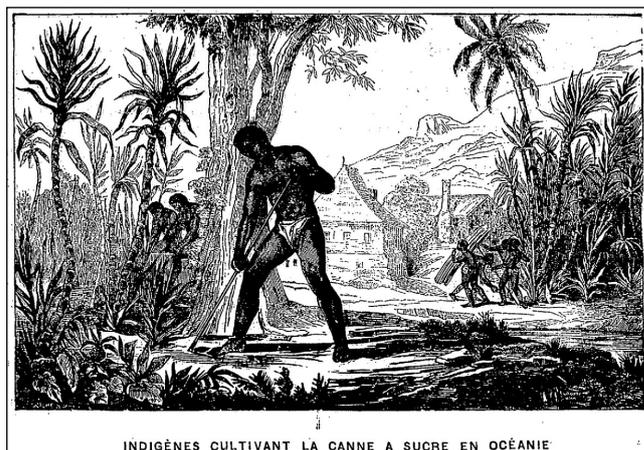
Aux nostalgiques de la monarchie et de l'empire, il affirme : « Port Breton sera une colonie libre. Elle se donnera des lois dans toute l'indépendance de sa libre origine et de sa libre vie. » laissant entendre que les lois scélérates de « la Gueuse » - c'est ainsi que ses adversaires appellent la République - ne s'appliqueront pas à Port Breton.

Aux amateurs de placements juteux, il annonce : « l'abondance des cours d'eau permet la création de toutes les industries exigeant une force motrice et l'arrosage naturel du pays facilite dans des conditions de fertilité exceptionnelle toutes les productions coloniales dont le placement s'effectue en Australie beaucoup plus avantageusement qu'en Europe.»



Les futurs colons ne sont pas oubliés : « A leur arrivée dans la colonie, les émigrants seront reçus gratuitement dans une hôtellerie où ils pourront passer huit jours pour se reposer des fatigues du voyage et seront conduits sans frais dans leur propre maison. »

Au final, conclut de Rays « il suffirait de posséder quelques lots de terrain pour avoir en perspective le très sérieux espoir de réaliser en quelques années seulement une fortune considérable, et cela sans courir aucun risque, sans



INDIGÈNES CULTIVANT LA CANNE À SUCRE EN Océanie

*quitter son pays, par la simple location de ses terres aux colons sous la direction de l'administration de la colonie »*

Et les souscriptions affluent... De Rays va vendre 700 000 hectares de terre de sa colonie imaginaire à 28 000 souscripteurs pour un montant de 5 000 000 de Francs.

L'histoire pourrait s'arrêter là : de Rays prend le pactole et s'en va couler des jours heureux sous les cocotiers.



HABITATION INDIGÈNE A LA NOUVELLE-FRANCE

On pourrait alors se contenter de sourire de la crédulité des naïfs qui se sont fait rouler par un marquis breton.

Il va en être, hélas, tout autrement.

En 1879, croyant peut-être à ses boniments ou souhaitant raviver l'ardeur des souscripteurs, de Rays va acquérir des bateaux, recruter des équipages et des candidats colons prêt à s'embarquer pour un Port Breton .... qui n'existe pas.

Sur la seule base des descriptions succinctes faites par Bougainville et Duperrey (un siècle et 50 ans plus tôt) de Rays choisit un petit archipel du Pacifique au nord est de l'île de la Nouvelle Irlande (aujourd'hui Papouasie-Nouvelle Guinée) pour prétendre y installer sa Colonie libre de Port Breton.

La suite va être une succession de catastrophes :

Un premier bateau, le Chandernagor, quitte la Hollande le 14 septembre 1879 et débarque ses passagers le 16 décembre ... puis repart avec les vivres et les médicaments !!!

Les candidats colons découvrent une île totalement inhabitable. Le climat est malsain, la nature dangereuse faite de forêts impénétrables et de marécages inexploitable.

La plupart vont mourir de faim et de maladie.

Installé prudemment à Barcelone à l'abri d'éventuelles poursuites judiciaires, de Rays envoie un second bateau, le Génil, qui arrive fin Août 1880 avec seulement 4 colons ... les autres ont préféré désertir durant le voyage.

Les survivants du Chandernagor sont alors sur le point d'être évacués par la marine anglaise.

Les 4 décident de les rejoindre laissant l'île inoccupée.

De Rays ne s'en laisse pas conter et achète l'India qui arrive à Port Breton le 14 Octobre 1880 avec près de 300 colons.

La jungle, le manque de vivres, les pluies torrentielles dévastent nombre d'entre eux qui meurent, eux aussi, de faim ou de maladie.

Les survivants abandonnent l'île le 20 Février 1881 et sont évacués à Sydney par un navire australien.

Un dernier bateau, la Nouvelle Bretagne, touche l'île le 10 Juillet 1881 ... et les survivants trouvent leur salut en Mars 1882 grâce à un caboteur australien qui va les conduire à Sydney.

La Colonie libre de Port Breton qui n'a jamais réellement existée est, cette fois, définitivement abandonnée.

La presse se saisit de l'affaire. De Rays, inquiet pour lui même, cherche la protection de l'Espagne et du Vatican.

Ses efforts seront vains. Rapatriés en France, 40 colons saisissent la justice. De Rays est arrêté en Espagne en 1883, extradé et condamné à 4 ans de prison et 3 000 F d'amende pour escroquerie et homicide par imprudence.



Charles du Breil marquis de Rays

Ayant purgé sa peine, il se retire

dans son manoir de Coataven à Bannalec.

Il va conserver jusqu'à sa mort, le 27 Juillet 1893, le soutien de nombreux partisans persuadés que Monsieur le Marquis de Rays a été la victime innocente d'un complot anticlérical et franc-maçon.

*Pour en savoir plus :*

• Daniel Raphalen, « *l'Odyssée de Port Breton, le rêve océanien du marquis de Rays* » Éditions les Portes du Large, 2006

• Anne Gabrielle Thomson « *une escroquerie à la colonisation, l'entreprise du marquis de Rays à Port Breton* » Revue française d'histoire d'outre-mer N°238-1978

• et pour lire de Rays lui-même : Charles du Breil marquis de Rays « *Colonie libre de Port Breton Nouvelle France en Océanie* » Marseille 1879. Disponible sur Gallica

# Lecture

## Une belle grève de femmes

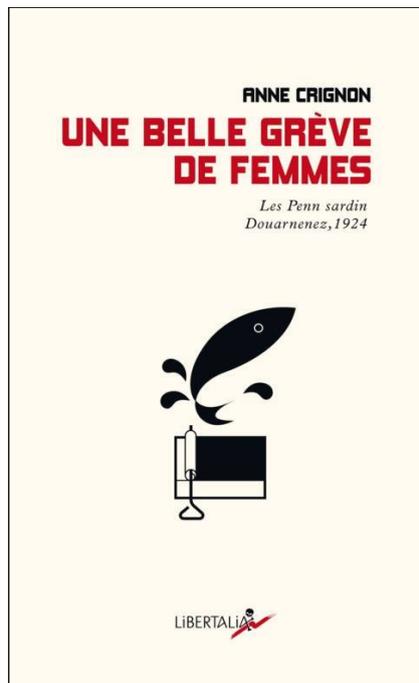
Anne Crignon

Dès que leurs pêcheurs de maris revenaient au port, il leur fallait emboîter les sardines - les chambres froides n'existaient pas.

Dans les conserveries, elles travaillaient dix, quinze, dix-huit heures d'affilée. Chantaient pour ne pas dormir. Commençaient dès l'âge de 8 ans. Étaient les ouvrières les moins payées de France. Portaient des sabots. Allaient à l'église, la même que celles des patrons, mais au fond. « *La colère monte contre ces industriels qui se croient au-dessus du péché parce qu'ils trempent la main dans le bénitier tous les dimanches.* »

Alors, quand le 21 novembre 1924, un contremaître refuse de les recevoir, tout explose. C'est la grève dans les 21 conserveries du port de Douarnenez. Le Flanchec, le maire communiste de la ville, soutient leur grève

d'enthousiasme. Charles Tillon, alors responsable de la CGTU en Bretagne, vient s'installer sur place.



Justin Godart, le ministre du travail, finit par recevoir une délégation d'usinières et une autre de grévistes. Effaré, il confie à ces

derniers : « Vos patrons sont des brutes et des sauvages. » Opposés à toute négociation, ceux-ci embauchent une poignée de voyous briseurs de grèves. Lesquels débarquent à Douarnenez. Le jour de l'An, dans un bistrot, ils tirent sur Le Flanchec, lui trouant la gorge. C'est l'émeute. Pour étouffer le scandale, les usiniers se résolvent à négocier. « *On a eu les vingt cinq sous ! Pemp real a vo !* »

La grève a duré plus de six semaines.

**Anne Crignon** est journaliste à *L'Obs* et à *Siné-Mensuel*.

Originaire de Bretagne, elle s'est prise de passion pour l'épique lutte des sardinières de Douarnenez.

Éditeur Libertalia

Date de publication 26/05/2023

Collection POCHE

Nombre de pages 168

10 euros

### Bilan des adhésions à l'IHS au 31 décembre 2023.

Adhésions individuelles : 69 ; Adhésions collectives : 35 ; Rappel au 31 décembre 2022 : 70 + 31

Nous avons réalisé cinq nouvelles adhésions individuelles et une collective.

Les adhésions collectives restent néanmoins insuffisantes et pourtant elles sont indispensables à un maillage complet du département. C'est avec cet objectif que tous les syndicats reçoivent notre publication « Mémoire vivante ».

En ce début d'année, fournissons l'effort nécessaire en renouvelant dès le mois de janvier notre adhésion à l'IHS-CGT 29 et en la proposant autour de nous.

**Toutes les cotisations qui arriveront seront comptabilisées pour 2024 y compris celles qui auraient été « oubliées » en 2023 !**

Le tarif reste inchangé :

- 35 euros pour les adhésions individuelles
- 45 euros pour les adhésions collectives

Notre histoire sociale nous appartient. Son écriture doit être la plus collaborative possible.

***Dynamique pour 2024 : déjà 11 renouvellements plus deux nouvelles adhésions.***

<https://finistere.cgt.fr/memoire-vivante-ndeg23>

<https://finistere.cgt.fr/la-lettre-aux-adherentes-ndeg23>

### Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Finistère

Adhésion 2024 à l'institut CGT d'histoire sociale du Finistère

Cotisation annuelle 35 €. Cotisation collective : 45 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus.

Nom, prénom .....

Adresse .....

Téléphone ..... Courriel .....

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT, Maison du Peuple, 2, place Edouard Mazé, 29200 Brest. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Finistère.